

Commission « Formation, emploi et éducation »  
Rapporteuse : Chantal JOUNEUX

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Evolution de la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire pour la rentrée 2023 »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Après rappel du cadre légal du processus d'évolution de la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire et de la démarche de concertation suivie, à l'image de celle des dernières années, le Conseil régional annonce les mesures proposées pour la rentrée 2023 et l'engagement d'une nouvelle démarche visant à élaborer à l'avenir une carte des formations pluriannuelle de façon à répondre aux besoins en compétences et de recrutement face particulièrement aux enjeux des transitions. Cette nouvelle procédure est travaillée dans le cadre de la démarche d'élaboration de la SRTES.

Dans le cadre de la procédure d'adaptation de la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire, 27 mesures sont proposées pour la rentrée 2023 :

- 11 ouvertures de formation ;
- 6 augmentations de capacité d'accueil ;
- 5 diminutions de capacité d'accueil ;
- 5 fermetures.

Les ouvertures concernent 10 domaines de formation et, tant les ouvertures que les augmentations de capacité, visent à mieux répondre aux besoins des élèves, des familles et des entreprises.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Les propositions d'évolution faites par le Conseil régional sont quantitativement assez semblables à celles de l'an dernier (26 propositions pour la rentrée 2022 contre 27 pour la rentrée 2023) avec toutefois moins d'ouvertures de formations (11 pour la rentrée 2023 contre 16 pour la rentrée 2022). Ceci, tout comme l'an dernier, interpelle le CESER quant à la dynamique d'adaptation et d'évolution de la voie professionnelle sous statut scolaire, alors même que, comme le souligne le bordereau, les besoins en compétences sont importants dans de nombreuses filières, et plus particulièrement dans des filières porteuses liées aux transitions environnementale et numérique.

A cet égard, le CESER s'étonne particulièrement de l'absence de toute nouvelle formation dans ces domaines, alors même qu'une réflexion sur la stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES) est lancée depuis plusieurs mois, laquelle démontre le besoin de développement des compétences en matière de transitions écologique, climatique et numérique, dès la formation initiale. Le CESER regrette profondément cet état de fait, considérant qu'il est essentiel de mettre en place rapidement de nouvelles formations ou d'adapter des formations existantes pour répondre à l'ambition portée par le Conseil régional face aux enjeux des transitions. Il pense qu'il est urgent de sensibiliser tous les acteurs, notamment les établissements scolaires, les familles et les jeunes – ce qui nécessite de travailler sur l'orientation et la connaissance des métiers et des formations – et ce, sans attendre les conclusions de la démarche d'élaboration de la SRTES. Il ne faut pas oublier que le CPRDFOP 2017-2022 portait déjà un objectif transversal intitulé « Inscrire la transformation numérique comme accélérateur des transitions environnementales, de la compétitivité des entreprises et vecteur de la performance pour la formation et de

l'orientation ». Cet axe pouvait toujours être pris en compte pour travailler la carte des formations et ainsi répondre aux besoins en compétences et de recrutement pour faire face aux enjeux des transitions, impératifs posés par le Conseil régional dans le cadre de l'engagement d'une nouvelle démarche d'une carte des formations pluriannuelle. Une pluriannualité attendue par le CESER depuis longtemps.

En ce qui concerne le secteur sanitaire et social, le CESER observe une inadéquation préoccupante de l'offre de formation, tant avec les besoins de recrutement dans les métiers du secteur qu'avec les besoins de parcours de formation pour de nombreux élèves, en particulier en Ille-et-Vilaine. Il s'étonne que, sur 6 projets présentés devant la commission « Formation » du CREFOP du 19 octobre (2 BTS, 3 bac pro, 1 CAP), un seul ait été finalement retenu. Le CESER souligne, au passage, que la réponse aux difficultés de recrutement ne dépend pas seulement de l'information et de l'orientation des jeunes vers les formations mais aussi de la qualité et de l'attractivité des emplois proposés.

Par ailleurs, alors que le bordereau stipule que les mesures visent à mieux répondre aux besoins des élèves, des familles et des entreprises, le CESER souligne l'absence d'ouvertures ou d'augmentations des capacités dans certaines filières (par exemple le bâtiment au lycée Freyssinet, la métallurgie au lycée Chaptal) alors même qu'elles avaient le soutien des branches professionnelles et des équipes pédagogiques.

Alors que l'on observe déjà une baisse des poursuites d'études en BTS des bacheliers professionnels (ainsi qu'il a été souligné au Conseil académique de l'Education nationale du 24 novembre), le CESER attire l'attention, dans le contexte de la réforme de la voie professionnelle des lycées, sur la nécessité de continuer à soutenir l'élévation des niveaux de qualification des élèves de la voie professionnelle, et il rappelle à ce titre les préconisations de son étude « En bac pro, et après ? » d'octobre 2021.

Le CESER souligne que le manque de visibilité sur l'apprentissage ne facilite pas l'appréciation de la carte régionale des formations professionnelles initiales.

Le CESER suivra bien évidemment avec intérêt la démarche engagée visant à faire de la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire une carte pluriannuelle à partir de la rentrée 2024.

## Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

Evolution de la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire pour la rentrée 2023

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**

	<h2>Intervention de David RIOU</h2> <h3>Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne</h3>
---	---

Le projet de carte des formations sur lequel porte l'avis du CESER compte 27 mesures. C'est peu au regard des 53 demandes initiales même si la CFDT Bretagne peut entendre l'obligation de faire des choix. Elle rejoint l'avis quant au manque d'ambition de ce projet. Elle s'interroge aussi sur la capacité des équipes enseignantes à gérer la mixité des statuts dans un parcours de formation. La CFDT note enfin que la seule demande d'ouverture de formation en lien avec les transitions écologiques et numériques a disparu du projet présenté ici. Cela pose question au regard de la démarche SRTES engagée par la Région, l'Etat et de nombreux acteurs du territoire dont les partenaires sociaux.

Par ailleurs, la CFDT Bretagne s'inquiète de la mise en œuvre précipitée de la réforme des lycées professionnels prévue pour septembre 2023. En effet, l'augmentation de 50% de la durée des Périodes de Formation en Milieu Professionnel, synonyme d'une nouvelle baisse des heures d'enseignements, risque de fragiliser un public souvent en difficulté. Cette réforme risque aussi d'amplifier la dégradation progressive des conditions de travail sans permettre à la voie professionnelle d'améliorer la réussite des élèves en termes d'insertion professionnelle ou de poursuite d'étude. Enfin la volonté de faire de l'apprentissage l'unique solution ne nous satisfait pas car d'une part, une partie des élèves n'y est pas prête et d'autre part cela se fait au détriment de l'enseignement sous statut scolaire, donc de l'emploi des enseignants avec un risque de précarisation de la profession.

La CFDT Bretagne tient à rappeler, en plein travail sur la SRTES, sa volonté d'assurer à l'ensemble des apprenants le choix de voie de formation le plus large possible afin de répondre au mieux à leurs attentes et de sécuriser au mieux leurs parcours.

La CFDT Bretagne votera cet avis.



## Intervention de Gaëlle URVOAS Comité régional CGT de Bretagne

Comme souligné dans l'avis du CESER, la CGT s'inquiète du faible nombre d'ouvertures pour cette nouvelle carte, particulièrement flagrant dans les filières porteuses liées aux transitions environnementale et numérique.

Ce sont aussi 4 projets d'ouvertures de formations qui n'ont pas été retenus pour le seul département d'Ille-et-Vilaine alors qu'ils se situent dans des secteurs géographiques où les demandes sont importantes et l'offre publique insuffisante.

Les jeunes n'auraient-ils pas le droit d'avoir le choix d'une orientation vers un lycée professionnel menant à un métier qui les intéresse et de devoir se résigner à se diriger vers une formation locale qui ne leur plaît pas ou une seconde GT où ils vont se casser les dents ?

Cette carte ne répond pas aux attentes des centaines de jeunes de 3ème qui n'ont pas accès à la formation qu'ils voudraient.

La carte fait la part belle aux formations portées par le patronat des branches professionnelles pourtant ce ne sont pas celles qui se remplissent le mieux. Il faudrait peut-être commencer par améliorer les conditions de travail de ces métiers.

Mais même quand la demande d'ouverture est portée par les branches comme au lycée Fressinet et par les enseignants et élèves, la demande d'ouverture a parfois été refusée, la CGT se fait ici l'écho de l'avis du CESER.

Force est de se demander si cette carte présentée sans aucune information en complément sur la carte des centres d'apprentissage ne dépendrait finalement que de la volonté d'orienter massivement les jeunes vers l'apprentissage au dépend de la formation en lycée professionnel sous statut scolaire.

La récente réforme diminuant les heures de formations académiques au profit de stages qui passent de 22 semaines à 33 semaines dans les entreprises accentue encore cette inquiétude. Les chiffres sont têtus et montrent que la formation par apprentissage provoque 40% de décrochage et une faible réussite aux examens. Elle doit donc rester un choix des élèves et non une quasi-obligation par manque de moyens ou de répartitions des formations des lycées pro.

Que va-t-il rester de l'ambition de permettre aux jeunes de poursuivre leurs études après un bac pro si on leur enlève la possibilité d'avoir le niveau indispensable dans certaines matières par des cours académiques ?

Le Bilan de l'année dernière, avant même cette réforme, met en évidence la baisse drastique des accès au BTS.

Pour la CGT, cette politique va anéantir les chances de pouvoir répondre dans tous les domaines, toutes les filières, aux besoins d'augmentation des qualifications.

Les jeunes qui commencent leurs premiers pas de qualification doivent avoir la possibilité de poursuivre leurs études lors de leur cursus scolaire au fur et à mesure qu'ils acquièrent de l'assurance et savent mieux s'engager parce qu'ils ont trouvé leur voie, et au cours de leur carrière.

Force est de constater que durant leur carrière, les salarié·e·s qui sont embauchés sur un premier niveau de qualification y restent cantonnés tout au long, n'accédant que rarement à des formations qualifiantes dans le cadre de leur entreprise.

La Région met bien en place des formations qualifiantes pour les demandeur·se·s d'emploi e mais cela suppose de se retrouver au chômage.

La voie scolaire est donc encore pour longtemps un moyen efficace pour toutes et tous de pouvoir accéder à un parcours qualifiant.

La CGT souhaite, comme le CESER, que la carte évolue dans un sens prenant mieux en compte les besoins des jeunes et de leurs familles ce qui mènera la société sur une voie de progrès social.



## Intervention de Jean-Marc CLERY FSU Bretagne

Arrivé à ce stade de la présentation de cette *Carte des formations 2023*, il est inutile de revenir sur l'analyse des mesures que celle-ci comporte ou de celles qui n'ont pas été retenues, l'avis du CESER le faisant déjà très bien. Dans les différentes instances qui ont eu à se prononcer, la FSU, comme d'autres, a eu l'occasion de souligner le décrochage de cette *Carte 2023* au regard aussi bien de l'évolution des métiers et des transitions à mener que des attentes des élèves et de leurs familles.

Chaque année la même logique désespérante se répète pour les lycées publics : alors que trop peu de projets émergent du fait d'une animation académique décourageante, ceux qui sont finalement retenus au terme du processus se comptent sur les doigts de la main ; les autres étant purement et simplement rejetés sans motif, même lorsqu'ils répondent à un besoin avéré et ont reçu le soutien des branches voire de la Région.

Face à cette réalité têtue, la volonté réaffirmée par la Région d'instaurer une nouvelle démarche d'élaboration de la *Carte* dans un cadre pluriannuel concerté avec le rectorat, pour intéressante qu'elle soit, paraît de peu de portée dès lors qu'en la matière il n'existe ni volonté ni contrainte du côté de l'État.

Cette politique défavorable aux lycées publics revêt aujourd'hui une acuité particulière alors que le Ministère entend imposer à la Voie professionnelle des lycées un alignement sur l'apprentissage jusqu'à l'effacement (augmentation des périodes de formation en milieu professionnel au détriment des temps d'enseignement, remise en question des organisations pédagogiques et des diplômes nationaux, adaptation des cartes de formation au seul critère de l'insertion locale).

Le 24 octobre dernier les Régions se sont exprimées sur ce projet de réforme pour dire leurs inquiétudes et pour affirmer leur attachement à la spécificité de la Voie professionnelle scolaire. Face à la menace mortelle qui pèse sur les LP tout soutien est bon à prendre même si celui de certaines régions laisse quelque peu dubitatif quand on se souvient de la promotion à outrance de l'apprentissage qu'elles font depuis des années.

Mais aujourd'hui, au-delà des déclarations, la seule chose qui importe à la FSU c'est le soutien effectif que les Régions apporteront aux formations des LP publics pour mettre fin à leur marginalisation.

Concrètement pour la Bretagne le secteur des formations sanitaires et sociales serait un bon terrain pour mesurer ce soutien dans un secteur qui est stratégique pour notre région à la fois pour répondre aux besoins de professionnel.les dans les territoires et au regard des demandes des élèves et des familles avec des taux de pression toujours importants sur un grand nombre de formations.

Tout récemment encore la FSU a pointé les demandes d'ouvertures non satisfaites dans le public pour ce secteur, en particulier en Ille-et-Vilaine, ainsi que les effets négatifs du manque de formations gratuites et de proximité sur les parcours des élèves, en particulier pour les plus fragiles scolairement au sortir de la Troisième. Or on voit aujourd'hui prospérer sur IDEO nombre d'offres d'organismes de formation permanente pour adultes (IBEP, AREP, ASCOR) positionnés sur des formations à destination de jeunes sortant de collège : ainsi pour le CAP *Accompagnement éducatif petite enfance* ce sont 17 formations en apprentissage qui sont proposées pour des jeunes de 15 ans alors qu'il y a peu encore, celles-ci n'étaient destinées qu'à des adultes.

La recrudescence de ces offres est malheureusement le corollaire du manque de formations de proximité pour les jeunes ; mais elles risquent surtout d'être une impasse pour bon nombre d'entre eux, ou d'entre elles car en l'occurrence ce sont très majoritairement les filles qui sont ciblées par ces offres.

Depuis des années la FSU demande que le travail sur la *Carte des formations* soit enfin clairement articulé aux évolutions du *Schéma régional des formations sanitaires et sociales*, ceci afin d'apprécier en toute clarté - et surtout de rééquilibrer - la place des formations scolaires publiques et gratuites dans ce secteur face aux formations privées lucratives, et cela à tous les niveaux de diplômes.

Cette approche ne serait sans doute pas inutile dans la perspective de la programmation pluriannuelle de la *Carte des formations* que défend la Région. Mais à tout le moins et dans l'immédiat, la FSU demande à celle-ci que l'outil IDEO en ligne ainsi que ses publications, jouent pleinement leur rôle de « service public régional d'information et d'aide à l'orientation » en apportant à tous les usagers la connaissance à laquelle ils et elles ont droit concernant les tarifs à temps plein des années de formation proposées par ces organismes privés. Par ailleurs, la Région serait également tout à fait fondée à interroger ces organismes sur les modalités exactes d'accompagnement qu'ils ont mis en place pour ces publics adolescents, cela préalablement à la publication de leurs offres.



## Intervention de Daniel TUNIER

### Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Dans le cadre de notre participation au CREFOP, nos organisations sont appelées à émettre un avis sur l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire.

L'évolution et l'adaptation annuelles de cette carte des formations professionnelles représentent un enjeu majeur pour nos jeunes, pour les entreprises concernées et plus globalement pour notre économie régionale.

Nous avons collégalement la responsabilité de proposer des parcours professionnels diplômants en adéquation avec les besoins de entreprises et de notre économie. A l'heure où tous les secteurs d'activité peinent à recruter, nous pourrons ainsi créer les conditions d'une meilleure et d'une plus large insertion de nos jeunes dans la société favorisant ainsi le développement économique et social de nos territoires tout en créant les conditions de l'épanouissement personnel et citoyen de nos jeunes.

Compte tenu de ces éléments, nous tenons à saluer la décision de la Région de consulter notre organisation et ses branches professionnelles quant à l'évolution de cette carte scolaire au regard de la transformation présumée des métiers et de l'évolution des besoins en compétence qui en découlent.

Si la carte retenue et présentée lors du CREFOP en date du 22 novembre dernier prend en considération quelques priorités validées par les comités paritaires emploi formation des branches, nous regrettons que des décisions défavorables aient été prises ces dernières années au risque de compromettre la pérennité de certaines entreprises situées en Bretagne.

A titre d'exemple, l'UIMM craint une perte définitive de compétences spécifiques et à forte valeur ajoutée dans l'industrie de précision à la suite du refus de l'ouverture d'un BTS Conception des processus de réalisation de produits option production sérielle dans les Cotes d'Armor.

En réponse à nos interrogations sur les éléments qui motivent ces décisions, l'Académie nous objecte une baisse attendue de 7 000 lycéens sur l'ensemble des établissements de la région de 2025 à 2033.

Si nous entendons ces arguments, nous ne pouvons-nous en satisfaire. Rappelons en effet que les chefs d'entreprise nous alertent depuis des années sur l'inadéquation des formations initiales aux besoins des entreprises.

Dans ce contexte, les acteurs économiques dénoncent auprès de nous l'incapacité des établissements scolaires concernés à répondre aux besoins en compétences des entreprises, notamment pour les formations de niveau BTS, qui permettent de former l'encadrement intermédiaire dont les entreprises ont tant besoin.

Nous suggérons un échange en amont entre nos organisations, MEDEF et branches professionnelles, d'une part, et pouvoirs publics, d'autre part, afin d'instaurer un dialogue très interactif sur les formations jugées primordiales et de prendre en compte le plus finement possible les besoins des entreprises et les aspirations légitimes de nos jeunes à accéder à des formations débouchant sur les emplois qui leur apporteront insertion et épanouissement professionnels et citoyenneté.

Je vous remercie de votre attention.